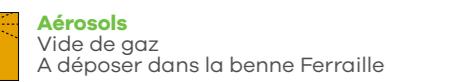




Comment bien trier ?



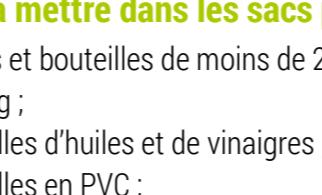
Aérosols
Vide de gaz
A déposer dans la benne Ferraille



Carton propre
Dans la benne à la déchetterie. Ne doivent pas être souillés d'une autre substance. Sont exclus tous les emballages comprenant du plastique ou de l'aluminium.

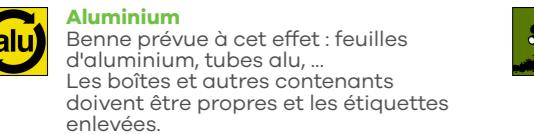


Flacons en plastique avec bouchon
Les déchets plastiques ménagers autres que PET doivent être mis dans le sac poubelle ou ramenés dans les commerces qui les reprennent.



Déchets à mettre dans les sacs poubelles

- Bidons et bouteilles de moins de 2 litres ;
- Big-bag ;
- Bouteilles d'huiles et de vinaigres ;
- Bouteilles en PVC ;
- Bouteilles de cosmétiques ;
- Berlingots et briques de boissons ;
- Emballages plastiques ;
- Emballages mixtes alu-plastique et alu-papier ;
- Ficelles ;
- Filets de balles rondes ;
- Sacs plastiques ;
- Tous les autres déchets de diverses petites tailles.



Aluminium
Benne prévue à cet effet : feuilles d'aluminium, tubes alu, ...
Les boîtes et autres contenants doivent être propres et les étiquettes enlevées.



Cendres de bois
Dans la benne prévue à cet effet, séparée des déchets inertes.



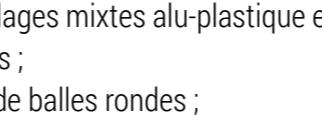
Ordures ménagères
Dépôt des sacs poubelles dans la compacteuse située devant l'entrée de la déchetterie La Perrausa, disponible 24h/24 et 7j/7.



Huiles minérales
Huiles minérales : huiles de moteur, graissage ...
Dans le conteneur prévu à la déchetterie.



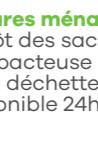
Huiles végétales
Huiles comestibles, friteuses, ...
Dans le conteneur prévu à la déchetterie.
Huiles végétales figées
Dans le conteneur prévu à la déchetterie



Piles et accumulateurs
A déposer dans le conteneur de récupération à la déchetterie ou dans les points de vente.



Appareils électriques et électroniques
Les appareils électriques/électroniques ne doivent pas être déposés dans les sacs poubelle. Ils doivent être remis à un point de vente ou à la déchetterie.



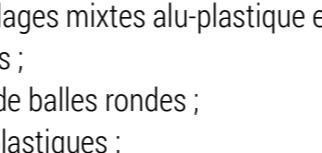
Batteries d'autos
A la déchetterie.
Taxe perçue selon règlement communal : Fr. 10.00/pièce



Déchets compostables ménagers
Dans la benne des "Déchets compostables" : épeluchures, restes de fruits et légumes, marcs de café ou de thé, coquilles d'œufs, feuilles, fleurs, plantes ...



Litière de chat
Dans les sacs poubelles officiels.
Les litières "compostables" sont acceptées dans la benne à compost.



Pneus
A la déchetterie.
Taxe perçue selon règlement communal : Pneu de voiture sans jante Fr. 5.00/pièce ; Pneu de voiture avec jante Fr. 10.00/pièce.



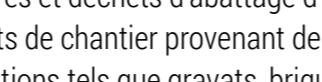
Berlingots / Briques à boissons
Pas de récupération à la déchetterie.
A déposer dans le sac poubelle.



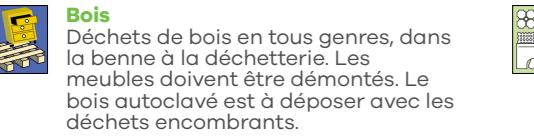
Déchets encombrants combustibles
De manière générale, tous les objets qui, de par leur taille, n'entrent pas dans un sac poubelle 60 litres : mobilier usager, bois imprégné, ...
Dans la benne prévue à la déchetterie.



Médicaments
Médicaments / thermomètres au mercure doivent être remis à la pharmacie. Dépot également possible à la STEP de Marly, Route de la Gérine 128, 1723 Marly, le **mercredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00**.



Textiles et chaussures
Dans le conteneur de la Croix-Rouge placé à la déchetterie : tous les vêtements et tissus (propres) et les chaussures, mis dans des sacs.



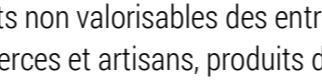
Bois
Déchets de bois en tous genres, dans la benne à la déchetterie. Les meubles doivent être démontés. Le bois autoclavé est à déposer avec les déchets encombrants.



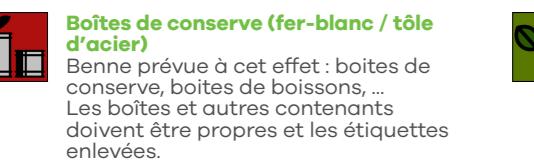
Déchets inertes (petites quantités)
Dans la benne prévue à la déchetterie : briques, tuiles, verres de vitres, gravats, pierres, poterie, ... sans emballage, ni plastique.



Papier
Dans la benne à la déchetterie. Ne doivent pas être souillés d'une autre substance. Sont exclus tous les emballages comprenant du plastique ou de l'aluminium.



Tubes lumineux (néon) / LED
Dans la palette prévue à la déchetterie ou dans les points de vente.



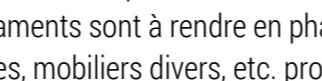
Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)
Benne prévue à cet effet : boîtes de conserve, boîtes de boissons, ...
Les boîtes et autres contenants doivent être propres et les étiquettes enlevées.



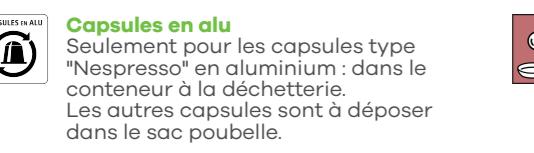
Déchets de jardin
Dans la zone de dépôt des branches : les branches, sans les troncs.
Dans la benne à gazon : uniquement le gazon.
Dans la benne des déchets compostables : feuilles, fleurs, ...



Peintures
Les peintures, solvants, déchets toxiques, etc, doivent être remis au fournisseur ou à la STEP de Marly, Route de la Gérine 128, 1723 Marly, le **mercredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00**.



Verre
Dans la benne à la déchetterie. Sans bouchon, sans capsule, sans couvercle ou autres éléments n'étant pas du verre.



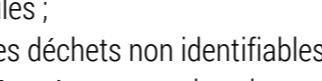
Capsules en alu
Seulement pour les capsules type "Nespresso" en aluminium : dans le conteneur à la déchetterie.
Les autres capsules sont à déposer dans le sac poubelle.



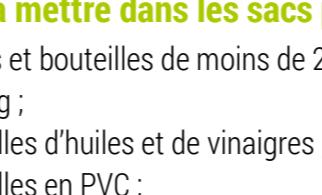
Ferraille (objets métalliques)
Seul le dépôt de volume correspondant à un ménage est autorisé (vélos, treillis, visserie, casseroles, ...).



PET
Déposer tous les emballages de boissons portant le sigle PET dans les conteneurs spécial PET à disposition devant les commerces Coop et Landi. Diminuez le volume en aplatisant les bouteilles. Pas à la déchetterie.



Verre plat
Dans la benne des "Déchets inertes" : verres de vitres et miroirs.



Déchets refusés à la déchetterie

- Carburant, produits chimiques ;
- Cadavres et déchets d'abattage d'animaux ;
- Déchets de chantier provenant de constructions, rénovations ou démolitions tels que gravats, briques, fenêtres, charpentes, tuiles, meubles de cuisines ou de salles de bain, etc. Ceux-ci doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement dans une décharge ad hoc ;
- Déchets non valorisables des entreprises, y compris entreprises agricoles, commerces et artisans, produits dans le cadre de leur exploitation. Ceux-ci doivent être amenés directement à SFR ou à la SAIDEF.
- Huiles minérales provenant de l'industrie et de l'artisanat ;
- Médicaments sont à rendre en pharmacie ;
- Meubles, mobiliers divers, etc. provenant de rachats ou héritages de maison, appartement. Ceux-ci doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement à la SAIDEF ;
- Véhicules ;
- Tous les déchets non identifiables dans des sacs plastiques ;
- Le PET est à remettre dans les commerces.

Les types de déchets

POUBELLES POUR CROTTE DE CHIENS

Plan de situation



Crottes de chiens... un déchet comme un autre...

Si dans nos campagnes, la problématique des crottes de chiens est moins aiguë que dans les villes, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un déchet qui doit être géré. C'est pourquoi notre commune dispose à ce jour de treize Robidog, appelées plus communément « Poubelles à chiens », qui sont réparties sur le territoire de notre village. L'application mobile MEMODéchets vous permettra de les localiser au gré de vos balades. Ces poubelles sont toutes équipées de distributeur de sachets, mis gratuitement à la disposition des propriétaires de chiens. Si ces déjections n'ont rien d'agréable lorsqu'elles restent sur le bord des trottoirs, le long des chemins ou encore au pied des haies de jardin, elles peuvent également provoquer de graves problèmes pour le bétail. Les excréments canins peuvent être porteurs de l'agent infectieux de la néosporose qui peut être transmis aux bovins. Cet agent infectieux peut provoquer des avortements et des pertes de veaux. Il peut également engendrer des séquelles après la naissance des veaux (troubles de la coordination, paralysie). Source : OSAV Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Ramasser les crottes de son chien, une simple question de respect et de bon sens !